

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2025 - Délibération n°25-050**

Objet : Budget primitif 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, M. MESSINES M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à M. PLA, N. ANDREO donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, J-P. ROUX, donne procuration à N. CANONGE.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, S. DIELLA.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5^{ème} adjoint

Le vote du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires organisé le 04 mars 2025. Aucun élément n'a été modifié depuis cette date.

Le budget est voté par chapitre et il est présenté en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles					
011	Charges caractère général	2 494 256,00	013	Atténuations de charges	15 000,00
012	Charges de personnel	4 382 620,00	70	Produits des services	1 156 300,00
014	Atténuations de produits	140 500,00	73	Impôts et taxes	417 000,00
65	Autres charges de gestion	616 700,00	731	Fiscalité locale	4 466 654,00
66	Charges financières	115 000,00	74	Dotations et participations	2 511 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	75	Autres produits de gestion	41 000,00
68	Provisions	10 000,00	76	Produits financiers	0,00
			77	Produits spécifiques	5 000,00
	Total	7 764 076,00		Total	8 611 954,00
Opérations d'ordre					
042	Transferts entre sections	300 000,00	042	Transferts entre sections	11 650,00
023	Virement en investissement	559 528,00			
	Total	859 528,00		Total	
	TOTAL	8 623 604,00		TOTAL	8 623 604,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		RAR 2024	BP 2025	TOTAL
Opérations réelles				
10	Dotations et réserves	0,00	1 915 555,58	1 915 555,58
13	Subventions investissement	406 532,50	0,00	406 532,50
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00
	Total	406 532,50	1 915 555,58	2 322 088,08
Opérations d'ordre				
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	1 407 014,59	1 407 014,59
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	559 528,00	559 528,00
040	Transferts entre sections	0,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	2 266 542,59	2 266 542,59
	TOTAL	406 532,50	4 182 098,17	4 588 630,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		RAR 2024	BP 2025	TOTAL
Opérations réelles				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	750,00	750,00
16	Emprunts	0,00	683 264,49	683 264,49
20	Immobilisations incorporelles	36 915,96	55 000,00	91 915,96
204	Subventions d'équipement versées	95 473,94	63 121,44	158 595,38
21	Immobilisations corporelles	516 683,42	1 255 862,68	1 772 546,10
23	Immobilisations en cours	660 956,69	1 208 952,05	1 869 908,74
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Total	1 310 030,01	3 266 950,66	4 576 980,67
Opérations d'ordre				
040	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	11 650,00	11 650,00
	Total	0,00	11 650,00	11 650,00
	TOTAL	1 310 030,01	3 278 600,66	4 588 630,67

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°25-013 du 04 mars 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu la délibération n°25-040 du 8 avril 2025 relative à l'affectation des résultats 2024 ;

Vu la délibération n°25-041 du 8 avril 2025 relative aux taux de contributions directes pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°25-042 du 8 avril 2025 relative aux dotations aux amortissements ;
Vu la délibération n°25-043 du 8 avril 2025 relative à la subvention au CCAS ;
Vu la délibération n°25-047 du 8 avril 2025 relative à la subvention aux associations ;
Vu la délibération n°25-048 du 8 avril 2025 relative à la formation des élus ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à la majorité par 19 voix pour et 7 voix contre (B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le budget primitif 2025 de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2. Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Convocation : 26 mars 2025
Affichage ordre du jour : 26 mars 2025
Présents : 23
Suffrages exprimés : 26
Absents : 6
Publiée le :

10 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ